

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le vendredi 24 avril 2026 à 12 h 15, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Michel Martinet, France Chenail, Stéphane Leduc, Patrick Rancourt, Jean-François Giroux et Sophie Sirois-Perras, sous la présidence de M. le conseiller Jean-Marc Rochon, maire suppléant, formant quorum.

Sont absents M. le maire Miguel Lemieux et M^{me} la conseillère Stéphanie Amesse, lesquels ont motivé leur absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Valérie Tremblay, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le conseiller Jean-Marc Rochon, maire suppléant, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire suppléant Jean-Marc Rochon invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels un avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2026-04-953 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-27 : RÉFECTION DE VOIRIE DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DU GOLF ET DU BOULEVARD DU BORD-DE-L'EAU

À la suite de l'appel d'offres public 2025-27 relatif à la réfection de voirie dans le secteur du chemin du golf et du boulevard du Bord-de-l'Eau, les soumissions suivantes ont été reçues :

Ali Excavation inc.	4 270 519,71 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	4 423 611,05 \$
9329-0146 Québec inc. (Groupe M.Potvin)	4 359 864,49 \$
Roxboro Excavation inc.	4 370 000,00 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M. le conseiller Michel Martinet,
et résolu à l'unanimité

D'attribuer à l'entreprise Ali Excavation inc. un contrat pour la réfection de voirie dans le secteur du chemin du golf et du boulevard du Bord-de-l'Eau, pour la somme maximale de 4 270 519,71 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2025-27.

ADOPTÉ

2026-04-954 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL RELATIF À L'EFFAROUCHEMENT DES BERNACHES

CONSIDÉRANT QUE les services d'un employé spécifique sont requis afin de procéder à l'effarouchement des bernaches sur le territoire entre le mois d'avril et le début de l'automne;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de travail relatif à l'effarouchement des bernaches;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature dudit contrat de travail;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
 appuyé par M. le conseiller Michel Martinet,
 et résolu à l'unanimité

D'autoriser le contrat de travail pour le rôle relatif à l'effarouchement des bernaches;

QUE les conditions de travail soient celles prévues au contrat de travail;

QUE le contrat soit effectif à partir du 4 mai 2026;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail, lequel détermine la période d'embauche, le mandat ainsi que les conditions de travail qui s'appliquent.

ADOPTÉ

2026-04-955 AUTORISATIONS RELATIVES AU CENTRE CIVIQUE DE VALLEYFIELD INC. QUANT AUX LOCAUX DESTINÉS AUX ACTIVITÉS DE BINGO

ATTENDU QU'un bail est intervenu entre le Centre civique de Valleyfield inc.(ci-après le « Centre ») et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'immeuble situé au 84, rue Marquette, en la ville de Salaberry-de-Valleyfield, du 28 février 2022 au 31 mai 2023, renouvelé jusqu'au 31 mai 2026;

ATTENDU QUE la Ville a dû effectuer des travaux dans l'immeuble, et ce, suivant une infiltration d'eau et la découverte d'amiante;

ATTENDU QUE le Centre a dû quitter le local au printemps et à l'été 2025 afin de permettre l'exécution de travaux par la Ville;

ATTENDU QUE le Centre allègue avoir subi une perte financière lors des travaux dans l'immeuble;

ATTENDU QUE le Centre et la Ville désirent régler à l'amiable le litige qui les oppose;

ATTENDU QUE le bail prend fin le 31 mai 2026 et que la Ville doit relocaliser le Centre au 4949, boulevard Hébert, en la ville de Salaberry-de-Valleyfield à partir du 1^{er} juin 2026;

VU le dépôt devant ce conseil d'un bail à intervenir entre le Centre et la Ville relatif à la tenue des activités de bingo dans une partie de l'immeuble situé au 4949, boulevard Hébert à Salaberry-de-Valleyfield;

VU le dépôt devant ce conseil du document « Transaction et quittance » relatif à la perte financière du Centre;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de préoccupation à intervenir entre la Ville et le Centre afin de laisser le temps nécessaire au Centre d'emménager dans les nouveaux locaux situés au 4949, boulevard Hébert;;

VU la recommandation du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les trois documents relatifs à l'occupation du Centre civique de Valleyfield inc. dans les locaux de la Ville, soit le bâtiment Michel-Rochefort, situé au 84, rue Marquette, et le bâtiment de l'aréna de Saint-Timothée, situé au 4949, rue Hébert, soit les documents suivants :

- La convention de bail commercial;
- Le document « Transaction et quittance »;
- L'entente de préoccupation.

D'autoriser les dépenses rattachées aux ententes, soit les dépenses suivantes :

- 18 300 \$ pour les améliorations locatives;
- 85 000 \$ pour les travaux du monte-charge.

De dispenser le Centre civique de Valleyfield inc. de payer le loyer du mois de mai 2026.

D'autoriser une affectation de 21 131,32 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement des pertes financières du Centre civique de Valleyfield inc. lors de la fermeture du bâtiment Michel-Rochefort à l'été 2025.

ADOPTÉ

2026-04-956 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-04-911 RELATIVE À L'AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE POUR LE PROJET DE PIÉTONNISATION DE LA RUE DU MARCHÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2026-04-911 adoptée lors de la séance du conseil du 14 avril 2026 relative à la fermeture de rue pour le projet de piétonnisation de la rue du Marché.

VU la recommandation du Service du développement économique de modifier ladite résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Giroux,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la date de la fermeture de la rue du Marché entre Nicholson et Saint-Thomas du 18 mai au 20 septembre 2026 pour permettre la réalisation du projet pilote de piétonnisation estivale de la rue du Marché.

ADOPTÉ

2026-04-957 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

VU l'affichage du poste de directrice au Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de M^{me} Ionela Chiriac au poste de directrice au Service des technologies de l'information;

VU le contrat de travail à intervenir entre M^{me} Chiriac et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de M^{me} Chiriac au poste de directrice au Service des technologies de l'information;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Sophie Sirois-Perras,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M^{me} Ionela Chiriac pour agir à titre de directrice du Service des technologies de l'information, avec une période de probation de douze mois travaillés;

QUE l'entrée en fonction de M^{me} Chiriac soit à compter du 11 mai 2026;

QUE M^{me} Chiriac soit désignée à siéger à toutes les commissions, comités et organismes de la Ville.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la ville, un contrat avec M^{me} Chiriac établissant les conditions d'emploi de cette dernière;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la Ville.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2026-04-958 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 12 h 27, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Stéphane Leduc,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 24 avril 2026.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Valérie Tremblay, greffière